Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_098-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	11
• votants	11
• absents	3
• exclus	

Date de convocation : 09 décembre 2025

Date d'affichage : 19 décembre 2025

Objet
TARIFS SALLE DES FETES - année 2026

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 16 décembre 2025 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjointes ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Sébastien, BERTHELOT Christian, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, DURAND Delphine, GUILLAUME-FAVREL Merwan, POIRIER Guillaume
Absents excusés : CHENU Mickaël (Adjoint), HERVE Agnès, RAULT Mickaël

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2026 et propose de les maintenir comme 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord sur la proposition de Monsieur le Maire et fixe donc les tarifs suivants pour l'année 2026 soit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Journée :

80 euros sans chauffage

100 euros avec chauffage

FAMILLES COMMUNE :

Journée :

200 euros sans chauffage

240 euros avec chauffage

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_098-DE

WEEK END DU VENDREDI 15 H AU DIMANCHE 17 H :

Commune :

300 euros sans chauffage

380 euros avec chauffage

ASSOCIATIONS ET FAMILLES HORS COMMUNE :

Journée :

320 euros sans chauffage

380 euros avec chauffage

Week end du vendredi 15 H au dimanche 17 h :

420 € sans chauffage

520 € avec chauffage

Couvert complet : 0.50 euros

Couvert partiel : 0.15 euros (lot de verres ou assiettes ou couvert)

LOCATION PETITE SALLE DES FETES

Dans le cas où la salle des fêtes n'est pas réservée deux mois avant la manifestation, le Conseil Municipal décide que la petite salle sera accessible à la location uniquement pour les habitants de la commune aux tarifs suivants:

Journée sans chauffage : 120 euros

Week end sans chauffage : 200 euros

Journée avec chauffage : 180 euros

Week end avec chauffage : 260 euros

Aussi, en cas de ménage non réalisé et devant être effectué par l'agent communal, un tarif horaire de 40 € sera facturé pour les deux premières heures et si le ménage dépasse la nécessité de ces deux heures, un forfait ménage de 400 € sera facturé.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

La secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

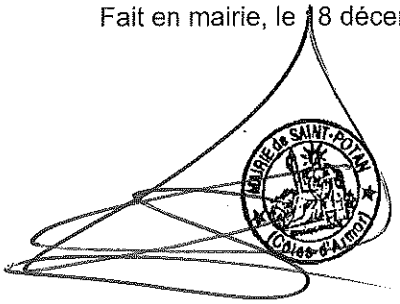
Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_098-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 19 décembre 2025.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_098-DE